

Groupe de travail logements de service dans les SN

15 avril 2010



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

ORDRE DU JOUR

- 1. Rappel du contexte, des objectifs et de la méthode du groupe de travail**
- 2. Présentation de la première estimation du nombre de logements à conserver en NAS en application de la méthode définie le 25/02/10**
- 3. Mise en œuvre des nouveaux critères d'attribution des logements en NAS – gestion de la phase transitoire**
- 4. Prochaines étapes de la démarche**



1. Contexte et objectifs

Les objectifs du groupe de travail sont :

- ✓ Appliquer les textes réglementaires qui régissent les conditions d'utilisation des logements de service
- ✓ Garantir la sécurité juridique de l'occupation de ces logements
- ✓ Garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des services et des agents
- ✓ Poursuivre la remise en état des logements

↳ **Élaborer une instruction aux services définissant les nouveaux critères d'attribution des logements en NAS**



1. Méthode du groupe de travail

- Définir, avec les SN, les missions utiles aux services à conserver en NAS
- Faire un bilan de la situation par rapport à l'existant
- Définir un calendrier de mise en œuvre dans les SN et prévoir de prendre en compte les cas individuels



1. Première estimation des logements à conserver en NAS en application des critères et missions définis lors de la réunion du 25/02/10

Rappel :

Dans le cadre strict d'interventions respectant les critères cumulatifs suivants :

- Interventions imprévisibles
- Interventions rapides
- Interventions fréquentes
- En dehors des heures de service

Cette première estimation a été faite en retenant les missions suivantes :

- ↳ Surveillance d'ouvrages sensibles
- ↳ Gestion hydraulique, manœuvre de barrages et maintenance sur ouvrages hydraulique (biefs sensibles)
- ↳ Maintenance : uniquement sur le grand gabarit et en fonction de niveaux de service à définir
- ↳ Exploitation : très peu d'interventions concernées (dans le cadre des accords internationaux – Moselle et Rhin – et navigation la nuit à la demande en 24/24h).



1. Première estimation des logements à conserver en NAS en application des critères et missions définis lors de la réunion du 25/02/10

Pour cette première estimation, la mission « gestion hydraulique » s'est limitée à la prise en compte :

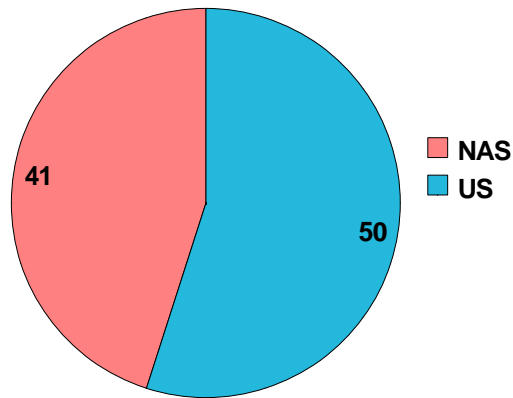
- des barrages manuels
- des ouvrages situés sur des biefs sensibles à réaction rapide

Cette première approche doit encore être affinée et/ou complétée par les services.



Nombre de logements en 2009 et types de concessions

45 % NAS
55 % US



Ouvrages sensibles

- Ecluses et écluses barrages du grand gabarit.
- CRR portes d'entrée et sortie des usagers.
- Sites stratégiques en matière d'exploitation, exposés au vandalisme ou au vol
- Sites justifiant d'un service spécial d'éclusage

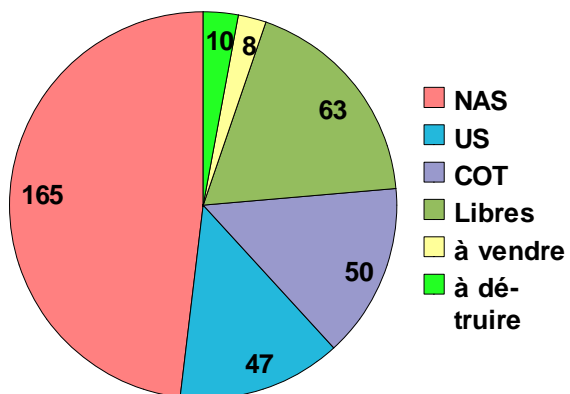
Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

- 8 NAS exploitation
 - 16 NAS GH
 - 17 NAS surveillance d'ouvrages sensibles
- = 41 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 343 logements

**Dont 48 % NAS
14 % US**



Ouvrages sensibles

Barrages manuels de la Meuse et de l'Ormain

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

8 NAS exploitation (Moselle internationale)

12 NAS maintenance GG (Moselle internationale)

74 NAS GH (barrages manuels de la Meuse et de l'Ormain)

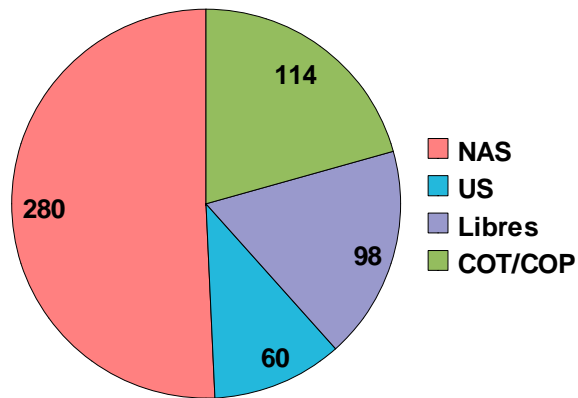
1 NAS gardiennage

= 95 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 552 logements

DONT 51 % NAS
11 % US



Ouvrages sensibles

- Barrage de Suresnes

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

15 NAS Maintenance

117 NAS gestion hydraulique (97 sur barrages manuels et 20 sur barrages mécanisés biefs sensibles à réaction rapide)

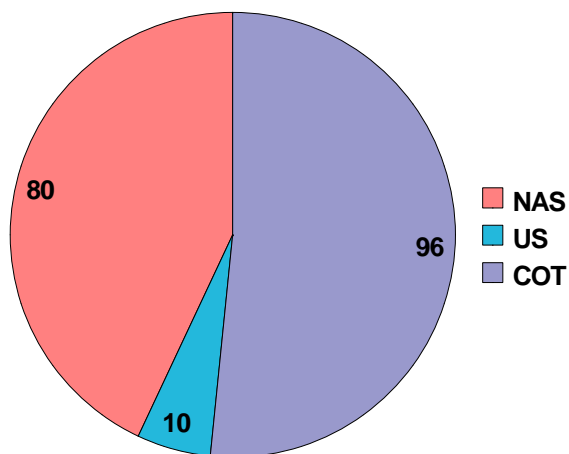
2 NAS ouvrages sensibles

= 134 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 186 logements

Dont 43 % NAS
5 % US



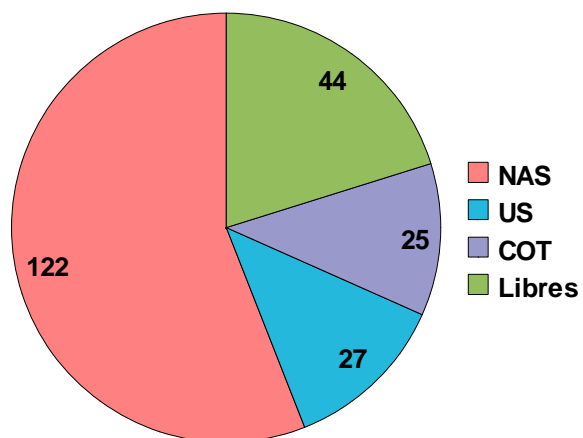
Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

40 NAS Gestion hydraulique / polyvalence

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 218 logements

Dont 56 % NAS
12 % US



Ouvrages sensibles

- Barrages de Nitting, Lorquin, Gondrexange, Wacken, Champagny, Plancher-Bas, et stations de pompage de Gondrexange et Diane-Capelle

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

9 NAS surveillance ouvrages sensibles

28 NAS GH et manœuvre de barrages (Plan incliné de Strasbourg, systèmes alimentaires : bief de partage des Vosges, CRR/BS / Champagny, Plancher-Bas, Mittersheim)

32 NAS maintenance (Rhin)

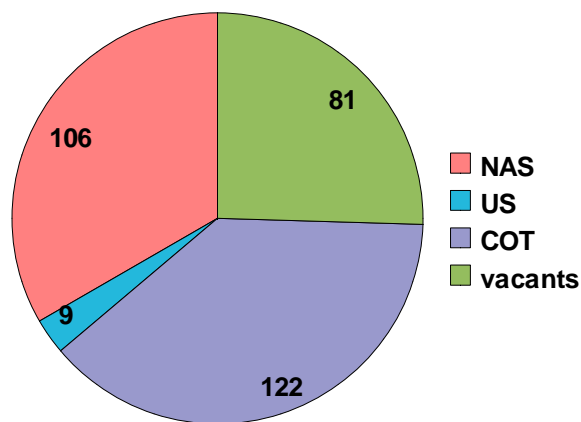
32 NAS exploitation (Rhin, écluses de Gambsheim, Caring, Niffer)

= 101 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 318 logements

Dont 33 % NAS
3 % US



Ouvrages sensibles

- ouvrage de raccordement à la Garonne à Castets en Dorthé
- portes de garde (St Pierre, pont des herbettes sur le périphérique toulousain)
- 2 descentes en Tarn
- descentes de Baise, Moussoulens, Pont Rouge
- barrages (St Féréol, Lampy, Cammazes)
- système alimentaire de la Montagne Noire
- ouvrage du Libron (système de franchissement du canal par la rivière Libron en cas de crue)

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

- 40 NAS gestion hydraulique

- 12 NAS surveillance d'ouvrages sensibles

= 52 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

161 NAS

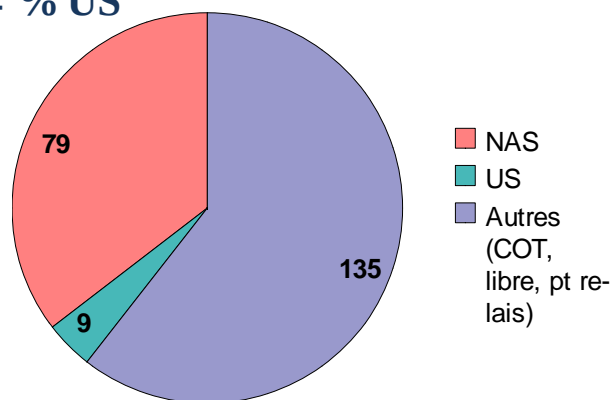
Ouvrages sensibles

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

32 NAS Gestion hydraulique
(barrages manuels - subdivisions de Briare, Corbigny, Decize, Montargis)

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 223 logements
dont 35 % NAS
4 % US



Ouvrages sensibles

- 2 entrées du canal
- 6 barrages
- 1 barrage en rivière
- les points permettant d'assurer la sécurité du tunnel de Pouilly (de jour pour les usagers, de nuit pour le maintien du bief de partage entre le versant Saône et le versant Yonne).
- Certaines prises d'eau et arrivées des rigoles de barrages

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

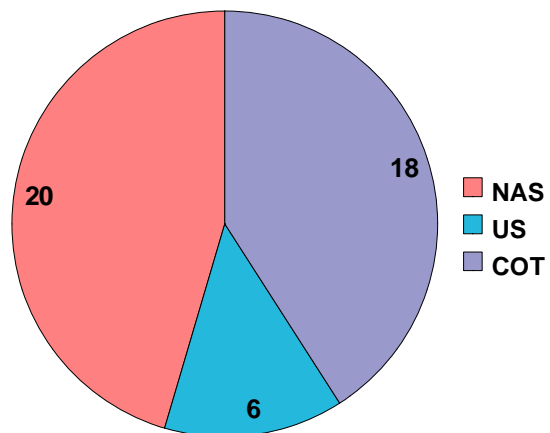
11 NAS ouvrages sensibles

20 NAS gestion hydraulique

= 31 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 44 logements
DONT 45 % NAS
14 % US



Ouvrages sensibles

- barrage de la Truchère
- Poste central de commandes (PCC)

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

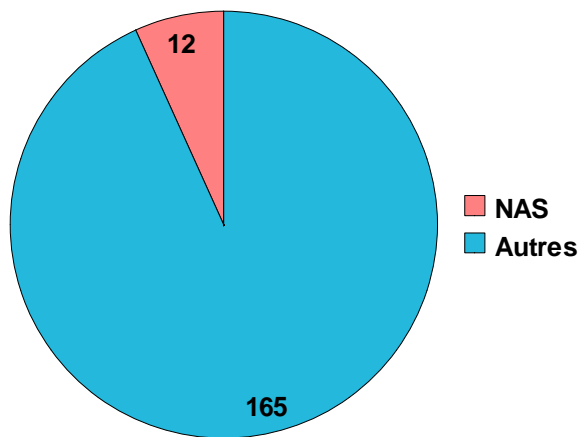
1 NAS gestion hydraulique (bief de Montceau les Mines)

2 NAS Surveillance d'ouvrages sensibles

= 3 NAS

Nombre de logements en 2009 et types de concessions

TOTAL 177 logements
DONT 7% NAS



Ouvrages sensibles

- barrages réservoirs

Recensement des logements correspondant aux critères définis le 25/02/10 – première estimation non affinée par le service

4 NAS surveillance ouvrages sensibles (barrages) et gestion hydraulique

Tableau de synthèse

Nombre de logements à conserver en fonction des critères définis le 25/02/10
Première estimation non affinée par les services au 6/04/10

	Ouvrages sensibles	Gestion hydraulique	Exploitation	Maintenance	Total
SN Seine	2	117	0	15	134
SN Lyon	17	16	8	0	41
SN Toulouse	12	40	0	0	52
SN Strasbourg	9	28	32	32	101
SN Lille	0	40	0	0	40
SN Nancy	1	74	8	12	95
DDT 58	0	32	0	0	32
DDT 21	11	20	0	0	31
DDT 71	2	1	0	0	3
DDT 52	4	0	0	0	4
Total	58	335	48	59	533



3. Mise en œuvre du dispositif - accompagnement des agents

- **Cette estimation sera affinée et/ou complétée par les services, notamment pour la mission de gestion hydraulique.**
- **Une estimation complétée sera présentée lors de la prochaine réunion du groupe de travail**



3. Mise en œuvre du dispositif - accompagnement des agents

- **La mise en œuvre des nouvelles règles d'attribution des logements en NAS sera progressive.**
- **Le groupe de travail analysera l'impact de la réforme sur les agents concernés (pyramide des âges, catégories d'agents...).**



3. Mise en œuvre du dispositif - accompagnement des agents

- L'US pourra être proposée aux agents dont le logement en NAS ne sera plus justifié au regard des nouveaux critères d'attribution.
- Les situations individuelles spécifiques seront analysées au cas par cas :

Exemples : - maintien de la situation pour les agents souhaitant quitter le service dans un délai à déterminer (mobilité, départ en retraite)

- cas individuels difficiles



3. Mise en œuvre du dispositif

- Les agents restant en NAS continueront d'effectuer autant que de besoin les astreintes non rémunérées (sur 13 semaines minimum).
- Les agents qui se verraient proposer un logement en US, pourront être mobilisés au titre d'astreintes rémunérées dont le coût sera évalué par les services.



3. Mise en œuvre du dispositif

- Une commission logements sera créée dans tous les services.
- La fiche de poste de l'agent devra préciser les nécessités de service justifiant le logement en NAS (les tâches et obligations de l'agent) ou le cas échéant l'estimation du coût de l'US.



4. Prochaines étapes de la démarche

- Estimation complète du nombre de logements à conserver en NAS
- Définition d'un calendrier de mise en œuvre dans les SN et des modalités d'accompagnement des agents, notamment les cas individuels difficiles
- Élaboration d'une instruction à l'attention des services

